

Image not found or type unknown



Terrain constructible

Par **marccoox**, le **07/09/2008** à **15:49**

J'ai un terrain de 1500m² constructible avec le tout à l'égout et viabiliser eau electricité.
rnormalement j' avait le droit de construire 600m².rnil ya 4 ans la mairie à modifier le
coefficient d'occupation en le portant à 200m². rnMa question est la suivante, avait elle le droit
de modifier un acquis existant ? sur qu'elle texte se base t' elle ?rnY a t'il une possibilité de
recours ?rnMerci d'avance pour vos réponses...